

AUX CONTRIBUABLES DES DOUZE (12) MUNICIPALITÉS MEMBRE DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA LIÈVRE (Chute-Saint-Philippe, Ferme-Neuve, Kiamika, Lac-des-Écorces, Lac-du-Cerf, Lac-Saint-Paul, Mont-Laurier, Mont-Saint-Michel, Notre-Dame-de-Pontmain, Notre-Dame-du-Laus, Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles et Sainte-Anne-du-Lac)

## AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTS DONNÉES PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL / GREFFIER- TRÉSORIER QUE :

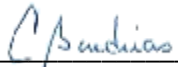
Lors de la séance du conseil d'administration du 13 septembre 2023, La Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre a présenté et déposé le projet de règlement no 79 intitulé :

### RÈGLEMENT CONCERNANT LA TARIFICATION DES SERVICES DISPENSÉS PAR LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA LIÈVRE

Ce nouveau règlement a été adopté à la séance du conseil d'administration qui a eu lieu le mercredi 13 septembre 2023, à 19h au bureau administratif de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre situé au 1064, boulevard Industrielle, Mont-Laurier (Québec) J9L 3V6.

Le Règlement 79 est disponible pour consultation au bureau administratif de la Régie situé au 1064, rue Industrielle, Mont-Laurier, du lundi au jeudi, de 8h à 17h et les vendredis de 8h à 12h..

Donnée à Mont-Laurier ce quatorzième (14) jour de septembre 2023.



Mme Carole Boudrias  
Directrice générale adjointe

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Carole Boudrias, Directrice générale adjointe de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre certifie sous mon serment d'office avoir affiché ou fait afficher le présent avis public concernant le règlement 79 sur son site Internet au [www.ridl.ca](http://www.ridl.ca) et à l'accueil des bureaux administratifs situés au 1064, rue Industrielle, à Mont-Laurier, le jeudi 13 septembre 2023 de 14h à 15h.

Donnée à Mont-Laurier ce quatorzième (14) jour de septembre 2023.



Mme Carole Boudrias  
Directrice générale adjointe